



Fin de contrat en intérim

Par **emilie83**, le **17/05/2014** à **15:03**

Bonjour, je travail actuellement en intérim et mon patron devait me proposer un cdi. Celui-ci a décidé d'arrêter mon contrat fin mai pour donner mon poste à sa nièce. A t-il le droit de me couper le contrat pour le donner à un membre de sa famille ?

Par **moisse**, le **17/05/2014** à **17:19**

Bonjour,
Comme tout contrat précaire, le vôtre a un motif et une date de fin.
C'est ce que doivent respecter employeur et salarié.
Rien n'interdit donc à la fin de votre mission à cet employeur de renoncer à votre embauche au profit de quelqu'un d'autre, nièce comprise.
Il en irait autrement si vous aviez une proposition d'emploi écrite.

Par **aliren27**, le **18/05/2014** à **06:54**

bonjour,
en intérim vous avez sur le contrat 3 dates.
Celle de fin de contrat et 2 autres dates appelées "souplesse". Si l'entreprise pour laquelle vous travaillez met fin au contrat entre ces deux dates de souplesse, tout est légal.

Cordialement